

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 4 avril 2022

Convocation du : 28 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 17h30 le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, assisté de Jacques FRANCOU, secrétaire de séance.

Présents : Jacques FRANCOU ; Alain BOYOD ; Jean ROUSSEAU ; Monique BARTHELEMY ; Laurent CELCE ; Alain MANIVEL ; Christiane ACANFORA ; Michel RICOU-CHARLES ; Dominique TRUC ; Georges LESBROS ; Rémy FREY ; Fabien GASCARD ; Maurice CHAUTANT ; Josette REVOUX ; Jean-Marie GUEYRAUD ; Jean-Pierre BRIOULLE ; Olivier REGORD ; Christian GILARDEAU-TRUFFINET ; Christian AUBERT ; Jean BANAL ; Françoise BELLANGER ; Lamia CONTRUCCI ; Serge EYSSERIC ; Gérald GRIFFIT ; Claude DUBUT ; Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET ; Anne-Marie GROS ; Marie-Paule ROGOU ; Roger AQUINO ; Robert PAUCHON ; Roland AMADOR ; Mallorie BOURGOGNE ; Jean-François CONTOZ ; Jean-Claude VALLIER ; Alain CAUSSE ; Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Marie-Paule ROGOU a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES ;
Roland AMADOR a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Mallorie BOURGOGNE a donné pouvoir à Josette REVOUX ;
Jean-François CONTOZ a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Alain CAUSSE a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET.

ORDRE DU JOUR : Désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°25/2017 relative à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées et de sa composition à savoir 21 membres ;

Considérant le nouveau conseil communautaire installé depuis 2020,

Considérant les nouvelles compétences attribuées à la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy ;

Cette commission doit être créée par délibération du conseil communautaire. Elle doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres. Il est précisé que chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Chaque commune membre a désigné son représentant.

Désignation des délégués CLECT

Communes	Titulaires	Suppléants
Aspremont	FRANCOU Jacques	-----
Aspres sur buëch	PINET Françoise	
Chabestan	GROS Anne-Marie	
Chateauneuf d'Oze	BARTHELEMY Monique	
Furmeyer	MICALLEF-MARTIN Bernadette	
La Beaume	ROUSSEAU Jean	
La Faurie	ACANFORA Christiane	
La Haute Beaume	AQUINO Roger	
La Roche des Arnauds	CHAUTANT Maurice	
Le Dévoluy	MANIVEL Alain	
Le Saix	LAURENS Jean	
Manteyer	OSINGA Sandrine	ALLEMAND Georges
Montbrand	DE BONNAULT Marie- José	
Montmaur	LESBROS Georges	
Oze	ALFINATO Marion	
Rabou	GASCARD Fabien	
Saint Auban d'Oze	GUEYRAUD Jean-Marie	
Saint Julien en Beauchêne	VALLIER Jean-Claude	
Saint Pierre d'Argençon	BRIOULLE Jean-Pierre	
Veynes	BANAL Jean	GILARDEAU TRUFFINET Christian

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Décide** que la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ainsi créée sera fixée à 20 titulaires et 2 suppléants ;

- **Autorise** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 32 dont 6 pouvoirs	Pour : 32	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20220404-De31_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

Affichage : 08/04/2022

Pour le président



Ainsi fait et délibéré à La Roche
des Arnauds
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES